



Le conseil en organisation

Questionnez votre organisation
et valorisez vos atouts



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70 169 – 06705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX
Tél. : 04 92 27 34 34 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85

Vous souhaitez améliorer la performance de votre organisation, le CDG 06 met à votre disposition des conseillers en organisation certifiés et :

- vous propose un regard extérieur et des conseils spécialisés en vue de mieux **comprendre** votre organisation, **optimiser le fonctionnement** de vos services ;
- vous conseille en réalisant un **diagnostic** organisationnel **partagé** d'un ou plusieurs services ;
- vous aide à mettre en place une démarche **adaptée** à vos besoins pour **anticiper** les évolutions et intégrer de **l'innovation** dans votre organisation ;
- vous aide à repenser votre organisation pour mieux la piloter et conduire le changement en favorisant la **coopération** au sein des équipes ;
- vous accompagne dans la **co-construction** avec vos équipes d'un projet d'administration ;
- vous accompagne dans l'analyse comparative de la **prospective sociale** par notamment l'exploitation des indicateurs des bilans sociaux et vous conseille dans le choix de tableaux de bord structurants ;
- vous assiste dans la mise en place de **politiques RH** pouvant impacter le fonctionnement de votre organisation (la mise en place du RIFSEEP, l'accompagnement à la GPEEC, l'élaboration d'outils RH...).

Une équipe de conseillers expérimentés à votre service

- Un soutien méthodologique ;
- Une capacité d'**écoute** et d'analyse des situations ;
- Une **aide à la décision** à chaque étape permettant des résultats à l'issue d'une intervention.

Une déontologie qui guide nos interventions

- Le positionnement neutre du CDG, tiers de confiance ;
- Une relation de qualité favorisant le partage des informations et le **dialogue** ;
- La **bienveillance** vis-à-vis des agents rencontrés et des équipes ;
- Le respect de l'**anonymat** et de la **confidentialité**.

